

# ATELIER N°2 : LA PRÉSERVATION DES TERRITOIRES ET LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU RURAL.

*Atelier coordonné par les Conseils régionaux PACA et Nord-Pas-de-Calais et l'Etat de Sao Paulo*

## SYNTHÈSE DES TABLES RONDES N° 1 ET 2.

Les différents acteurs présents ont mis en exergue les points suivants :

### **1. La pertinence de l'échelle territoriale dans la lutte contre les problèmes environnementaux.**

Les municipalités et les régions représentent des niveaux territoriaux dans lesquels les problèmes environnementaux sont à la fois **les mieux appréciés** (de part leur appréhension concrète par l'ensemble des acteurs du dit territoire) et **les mieux combattus**. Plusieurs initiatives couronnées de **succès** ont été évoquées, comme les Plans Climats Territoriaux, la mise en place des Agendas 21, ou la large part de l'énergie renouvelable dans certaines localités brésiliennes. Les gouvernements locaux sont également **rapides** dans leur action car, contrairement aux politiques globales ou nationales, **le consensus n'est pas obligatoire**.

Ainsi, **il est nécessaire que les gouvernements locaux soient mieux reconnus** en tant qu'acteurs incontournables dans la préservation de l'environnement. Dans le cadre du changement climatique, le prochain **sommet de Copenhague** pourrait être l'opportunité d'une telle reconnaissance.

### **2. Il faut néanmoins prendre en compte toutes les échelles de gouvernance dans la préservation de l'environnement.**

Il faut être capable de **penser à la fois au local et au global**. Par exemple, un gouvernement local peut rencontrer des difficultés face au poids de lobbys, contre lesquels l'action d'une politique globale pourrait être efficace. Il faut en outre **articuler les politiques globales et locales de manière cohérente, au niveau national**.

### **3. Il faut trouver des incitations économiques à la préservation de l'environnement.**

Au Brésil, les **producteurs qui respectent scrupuleusement les normes en matière de séparation du soja** transgénique et non-transgénique ne sont pas récompensés financièrement, alors que cela implique pour eux d'énormes surcoûts. De manière générale, il faut **pouvoir indemniser les populations rurales** potentiellement affectées par des mesures de protection de l'environnement (exemple de la mise en place de législation qui interdisent l'agriculture dans certaines zones protégées).

### **4. La formation est l'un des piliers principaux de la préservation de l'environnement.**

Il faut travailler en amont de sorte que **dès le plus jeune âge, les populations soient sensibilisées** aux questions du développement durable. Par exemple, les principes de l'écotourisme sont intégrés à l'école dans certaines régions du Brésil. Il faut également **intégrer les problématiques environnementales dans la formation des professionnels**, comme l'apprentissage des techniques « bio » dans les lycées agricoles en France. A plusieurs reprises a été abordée la question de l'engrais « vert ».

### **5. La préservation de l'environnement passe également par le changement de nos modes de vie.**

**Il faut amorcer une réflexion sur les conséquences de nos habitudes quotidiennes**, par exemple alimentaires. En effet, le problème de l'excessive importation de soja transgénique par la France est aussi le résultat de notre grande consommation de viande, le bétail étant nourri aux céréales. **Une certaine conscience collective a émergé** ces dernières années face à la nocivité possible des OGM : les progrès dans la traçabilité alimentaire, notamment grâce à l'étiquetage des produits, nous le prouvent.

### **6. La mise en place de projets environnementaux doit se faire dans les règles de la bonne gouvernance.**

Il est en effet nécessaire **d'inclure au maximum les populations locales** dans les projets environnementaux. Il faut écouter leurs revendications et les rendre acteur du développement durable de leur territoire. C'est à travers **l'échange des compétences et des expériences** que les projets environnementaux se développent dans les meilleures conditions.

**7. Les problématiques environnementales actuelles sont éminemment transversales.**

En effet, elles ont des conséquences sur tous les champs de la vie humaine. Par exemple, le changement climatique va toucher à la fois l'agriculture, mais aussi l'urbanisme, l'économie, etc... Ainsi, il est indispensable de **mettre en place une gestion intégrée des politiques publiques**. L'association du tourisme durable comme complément de revenu aux activités agricoles a par exemple été évoquée. D'autre part, il faut considérer que **toute action non concertée peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement**.

**8. Concilier les enjeux environnementaux et le fonctionnement démocratique des institutions.**

Il faut **rendre compatible l'alternance politique** (qui se caractérise souvent par des mandats limités dans le temps) **à des politiques de développement durable conçues pour le long terme**. L'intégration de ces politiques environnementales dans des mandats globaux (politiques internationales, ONU, Union Européenne, Mercosur, etc), en plus de l'action étatique et locale, pourrait être un élément de réponse.

**SYNTHÈSE DES TABLES RONDES N°3 ET 4.**

**1. Il faut insister sur la dimension culturelle du développement durable.**

Les modes de vies des populations locales sont liées à la nature du territoire dans lequel elles résident, ce territoire faisant partie intégrante de leur identités propres. **La préservation du patrimoine écologique passe ainsi par la préservation du patrimoine culturel**. Plusieurs expériences ont été évoquées, comme la création de **réserves naturelles** qui respectent les habitudes des populations traditionnelles au Brésil, la perspective du **tourisme durable** comme moyen de réappropriation de l'identité territoriale, ou la nécessité d'**intégrer les besoins des populations immigrées** au sein du Parc Régional Guyanais. Ainsi, prendre en compte cette dimension culturelle du développement durable est aussi une **manière de prévenir des conflits potentiels**.

**2. La préservation de la biodiversité se fera par l'interconnexion des espaces naturels et l'instauration de continuités écologiques entre les territoires.**

Les **espaces protégés doivent être considérés** non pas comme des territoires isolés et « sous soupape », mais plutôt **comme de véritables espaces de développement entre lesquels la biodiversité et les espèces naturelles peuvent circuler**. La mise en place de trames vertes de bleues en France, ou les mosaïques d'unités de conservation au Brésil, sont deux exemples innovants qui ont été décrits par les intervenants.

**3. En matière de préservation de l'environnement, il s'agit de convaincre l'ensemble des acteurs et de ne pas les contraindre.**

Il est impensable de vouloir forcer les acteurs à coopérer. Il s'agit, en intégrant le plus grand nombre, d'atteindre **l'acceptabilité sociale et technique des projets**. Cependant, il est nécessaire, au bout d'un certain délai, de **traduire en acte** les coopérations.

**4. La mise en réseau ouvre de nombreuses perspectives en matière de politiques environnementales.**

La mise en réseau peut se faire à **l'échelle nationale et internationale**. A l'échelle nationale ont été évoqués les exemples des mosaïques comme outils de gestion des unités de conservation au Brésil, ou encore les réseaux des Parc Naturels Régionaux en France. À l'échelle internationale, les exemples de coopération décentralisée (entre le parc régional français du Nord Pas de Calais et la mosaïque d'Itabira au Brésil, par exemple) ou de coopération transfrontalière (entre la Guyane et l'Etat d'Amapa au Brésil) ont permis de voir **l'importance des enrichissements réciproques et de la mutualisation des connaissances**. Dans cette perspective, il faut souligner la grande utilité des technologies de l'information et de la communication.

**5. Il y a parfois incompatibilité entre les frontières géographiques des territoires et ses limites administratives**

Il faut savoir prendre cette réalité en compte.

**6. Il faut simplifier les démarches administratives dans le cadre de la coopération transfrontalière**

La demande de visa pour les brésiliens représente un obstacle aux échanges entre la Guyane et le Brésil.